

**ARRETÉ N° 2024-851 PORTANT COMPOSITION DE JURY DE DIPLOME
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

La Présidente de Sorbonne Université

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L.613-2 et L.712-2,
- VU** le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de Sorbonne Université
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 accréditant Sorbonne Université en vue de la délivrance des diplômes nationaux,
- VU** les modalités de contrôle des connaissances en vigueur, notamment les règles de compensation et de progression dans les parcours de licence et de master, et le rôle des jurys de diplômes,
- VU** la proposition de la Directrice de l'UFR d'Etudes ibériques et latino-américaines concernant la constitution du jury de diplôme pour l'année universitaire en cours,

Arrête :

Article 1

Le jury de la **bi licence « Espagnol-Portugais »** de la mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** » (LLCER), parcours type « **Espagnol** » et « **Portugais** » pour l'année universitaire 2024-2025 est ainsi constitué :

PRESIDENTE :

- Madame Marianne BLOCH-ROBIN, Maîtresse de conférences

MEMBRES :

- Madame Maria Benedita BASTO, Maîtresse de conférences
- Madame Laurie Anne LAGET, Maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance de la communauté universitaire sur le site internet de l'établissement, ainsi que par voie d'affichage.

Article 3

La Doyenne et la Directrice Générale de la Faculté des Lettres sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2024**

Par délégation de la
Présidente de Sorbonne Université


Béatrice PEREZ
Doyenne de la Faculté des Lettres